



Paris. Jeudi 6 septembre 2018.

Le Communiqué de Presse de l'Autorité de la concurrence (ADLC) publié le 23 août dernier autorisant l'acquisition en Martinique de l'hypermarché Géant Casino du Robert par le groupe Bernard Hayot (GBH) est un coup de tonnerre brutal dans le petit monde de la distribution alimentaire.

Il faut craindre la même décision, ici, en Guadeloupe dans l'affaire du Géant casino du Bas-du-Fort Le Gosier exploité par le groupe Ho Hio Hen alors en difficulté.

Cette décision à été prise curieusement en pleine torpeur du mois d'août et en toute précipitation pour respecter des dates butoirs de notification.

La décision officielle n'est toujours pas publiée sur le site Internet de l'Autorité qui ne nous avait pas habitués à de telles pratiques.

L'Autorité qui s'est jusqu'ici illustrée par une indépendance sourcilleuse et une pratique d'instruction insoupçonnable vient d'écorner sérieusement cette tradition en confiant à GBH un véritable monopole à l'enseigne Carrefour dans la secteur aval de la distribution et un pouvoir de contrainte considérable dans le secteur amont de l'importation.

Avec les mêmes analyses et les mêmes engagements comportementaux, GBH pourra se voir attribuer l'exploitation du Géant Casino du Gosier en Guadeloupe renforçant ainsi considérablement la concentration dans ce secteur.

Nous estimons qu'en prétendant avoir identifié des risques d'atteinte à la concurrence que résolvent les engagements comportementaux de GBH, une erreur majeure vient d'être commise et qu'elle aura de graves conséquences sur le fonctionnement du marché et sur le pouvoir d'achat des ménages.

L'Autorité qui fait mine de croire que l'exploitation de cet hypermarché sous enseigne Euromarché est de nature à garantir une autonomie commerciale vis-à-vis de Carrefour est d'une confondante naïveté.

Se satisfaire de l'engagement de GBH, en sa qualité de grossiste importateur d'allouer sans discriminations les budgets de coopération commerciales des grandes marques nationales entre ses propres magasins et ceux des concurrents est pure illusion.

Enfin, refuser de voir nommer un mandataire indépendant chargé du suivi de la mise en œuvre de ces engagements n'est proprement pas acceptable.

En tant que parlementaire, je reste soucieux d'un fonctionnement clair, transparent, efficace et équitable du marché des produits à dominante alimentaire dans nos régions.

V. LUREL

